



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-INT-208

Déposé le : 14.01.14

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation Le Loup chez nous, à quel prix ?

Texte déposé La présence du loup en plaine s'est confirmée depuis la fin de l'année 2013 avec au moins 2 cas où il y eu attaque et mort de moutons, et a même pu être pris en photo et filmé par des citoyens à la Vallée de Joux.

Les éleveurs sont inquiets par la présence de ce grand carnivore dans nos régions. Certes des mesures avaient été prises par la Confédération avec la mise en place du concept loup réalisé sous la conduite de l'Office Fédéral de l'environnement, notamment en prévoyant d'intensifier la protection des troupeaux par des chiens dressés à cet effet.

En 2008, le Conseil d'Etat a instauré un groupe de coordination « grands carnivores » et en 2011 a interpellé la Confédération afin de solliciter une marge de manœuvre plus importante face à la problématique des loups et lynx, eux aussi très présents.

Donc après l'évolution de la situation, je me permets de poser les questions suivantes :

1. A ce jour pouvez-vous identifier les effectifs présents sur notre territoire ?
2. Le Conseil d'Etat a-t-il déjà étudié la possibilité de protéger également les troupeaux de bovins ?
3. Ces loups, se sont-ils déplacés ou ont-ils été déposés illégalement ?
4. A ce jour quel est l'impact de ces deux carnivores sur le gibier ?
5. Des demandes d'autorisations de tir ont-elles déjà été faites à la Confédération par l'Etat de Vaud ?
6. Le financement pour la protection et le dédommagement est-il assuré ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

DURUSSEL José.

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :